

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 20 (1994)

Heft: 1

Artikel: La criminalité en Suisse à la lumière des sondages comparatifs de
victimisation

Autor: Kuhn, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-814907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CRIMINALITÉ EN SUISSE À LA LUMIÈRE DES SONDAGES COMPARATIFS DE VICTIMISATION*

André Kuhn

Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne

1. Introduction

Lorsqu'on parle d'analyses comparatives dans le domaine de l'étude de la déviance en Suisse, on peut entendre deux types d'études : les comparaisons interrégionales traitant de l'importance et de la distribution géographique de la déviance à travers le pays et les études comparatives internationales qui tentent plutôt de situer le pays par rapport à ses voisins.

Nous traiterons ici de l'étude d'une forme particulière de la déviance – à savoir la criminalité – sous l'angle de deux sondages de victimisation. Le premier est un sondage exclusivement suisse et nous permettra dès lors de faire quelques comparaisons interrégionales. Le second est un sondage international auquel a participé notre pays et duquel nous tirerons quelques comparaisons entre les taux de victimisation en Suisse et ceux des autres pays.

2. Les sondages de victimisation

Notre étude se fonde donc sur deux sondages de victimisation, à savoir le sondage suisse qui a été effectué entre 1984 et 1987 avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique¹, et le sondage international de victimisation² datant de 1989 et couvrant 14 pays d'Europe et d'Outre-mer³. Tous

* Conférence présentée lors du Congrès 1992 de la Société suisse de sociologie.

1 En fait il serait plus exact de parler de deux sondages suisses comparables; il s'agit en effet d'un premier sondage effectué en Suisse romande en 1984 et d'un second effectué en Suisse alémanique et italienne en 1987 avec un questionnaire légèrement retravaillé; cf. Killias (1989) pp. 23 s.

2 Cf. van Dijk et al. (1990).

3 Allemagne fédérale, Angleterre et Pays de Galles, Australie, Belgique, Canada, Ecosse, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande du Nord, Norvège, Pays-Bas et Suisse.

deux sont essentiellement basés sur une technique de sondage intitulée CATI⁴ consistant en des interviews téléphoniques assistées par ordinateur. Cette technique permet l'utilisation d'un questionnaire ayant une structure très complexe et une multitude de filtres; elle est de ce fait particulièrement bien adaptée à un sondage de victimisation, puisqu'il est justement souhaitable de recueillir un maximum d'informations sur les circonstances et les conséquences des délits dont sont victimes un petit nombre d'interrogés⁵, c'est-à-dire qu'un très grand nombre de questions doivent être posées à une minorité d'interviewés. Ces deux sondages furent effectués sur des échantillons représentatifs composés respectivement de 6'500 et 28'000 personnes de 15 ans révolus tirées au sort parmi la population⁶.

Il va de soi que la présente étude ne portera que sur une toute petite partie des innombrables informations recueillies lors de ces sondages. En effet, nous nous restreindrons ici à tenter d'analyser les données concernant l'importance et la distribution géographique de la criminalité.

3. Les comparaisons interrégionales

Les comparaisons interrégionales présentées ci-après sont effectuées sur la base du sondage suisse de victimisation. Nous avons choisi de subdiviser la Suisse en trois parties correspondant aux trois principales régions linguistiques, à savoir la Suisse alémanique, la Suisse romande et la Suisse italienne. Nous nous sommes ensuite demandé si les taux de victimisation enregistrés dans ces trois régions différaient sensiblement les uns des autres.

Le tableau 1 met en évidence les grandes similitudes existant entre les trois régions linguistiques de la Suisse au niveau des taux de victimisation. Ceci même s'il semble que les vélos soient bien plus souvent dérobés en Suisse alémanique qu'en Suisse latine (ce qui pourrait s'expliquer par le fait que la proportion de possesseurs de bicyclettes est peut-être plus élevée dans la partie

4 Computer-Assisted Telephone Interview.

5 A ce sujet, cf. Killias (1987 et 1990) et Block & Block (1984) p. 158.

6 Pour ce qui est du sondage suisse, 3'000 interviews ont été réalisées en Suisse romande, 3'000 en Suisse alémanique et 500 au Tessin (cf. Killias 1989, pp. 22 ss.). Les échantillons du sondage international, quant à eux, étaient composés de 1'000 à 6'000 personnes par pays et représentatifs aux niveaux nationaux (Allemagne : 5'274; Angleterre et Pays de Galles : 2'006; Australie : 2'012; Belgique : 2'060; Canada : 2'074; Ecosse : 2'007; Espagne : 2'041; Etats-Unis : 1'996; Finlande : 1'025; France : 1'502; Irlande du Nord : 2'000; Norvège : 1'009; Pays-Bas : 2'000; Suisse : 1'000).

Tableau 1
Taux d'interrogés victimes d'un délit en Suisse
durant les cinq années précédant le sondage, en distinguant
les trois régions linguistiques de la Suisse¹

	Suisse alémanique	Suisse romande	Suisse italienne
Brigandage (y compris tentative)	1.2% (36)	1.3% (39)	1.6% (8)
Violences sexuelles ²	0.9% (15)	0.8% (15)	1.3% (4)
Coups et blessures	2.5% (75)	2.5% (75)	1.4% (7)
Menace avec arme	0.8% (24)	0.9% (28)	1.0% (5)
Cambriolage (y compris tentative)	12.0% (361)	15.7% (470)	12.6% (63)
Vol de voiture	0.9% (26)	1.4% (41)	1.2% (6)
Vol de moto	1.1% (34)	1.4% (42)	1.4% (7)
Vol de vélomoteur	7.0% (209)	7.2% (217)	7.4% (37)
Vol de vélo	12.0% (360)	6.3% (189)	4.8% (24)
Vol simple ³	7.6% (227)	9.6% (289)	9.2% (46)

1 Ce tableau est tiré des données brutes du sondage suisse de victimisation.

2 Taux calculés en fonction du nombre de femmes interrogées.

3 Taux calculés pour la seule année précédant le sondage.

germanophone de la Suisse qu'ailleurs⁷) et que les cambriolages sont un peu plus fréquents en Suisse romande. Le Tessin, que certains considèrent parfois comme le haut-lieu de la criminalité dans le pays, affiche des taux de victimisation ne déviant pas fortement de la «normalité helvétique». Il est clair que ce tableau ne représente pas véritablement les taux de criminalité dans les diverses régions de la Suisse, car un interrogé alémanique pourrait très bien avoir été victimisé dans l'une des deux autres régions linguistiques. Toutefois, il nous permet de nous faire une idée relativement précise de la situation, puisque – en dehors des délits commis à l'étranger qui ne sont pas pris en compte ici – la grande majorité des infractions sont commises dans la commune de domicile des victimes⁸.

7 Cette hypothèse ne peut malheureusement pas être soumise à vérification, puisque le sondage romand ne relève ni la proportion de possesseurs de bicyclettes, ni le nombre de vélos possédés par les interrogés.

8 A ce propos, cf. Killias (1989) p. 54, graphique 4.1.

Cette similitude entre les différentes régions linguistiques de la Suisse peut surprendre car on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait bien plus de criminalité dans les grands centres urbains, donc essentiellement en Suisse alémanique.

Afin de tenter de savoir si une telle différence entre ville et campagne existe réellement, nous avons analysé la distribution de la criminalité selon la taille des agglomérations. Ces dernières ont toutefois dû être groupées différemment pour les analyses de la partie romande du sondage et pour celles tirées du sondage en Suisse alémanique et italienne. Nous distinguons ainsi – pour la Suisse romande – les grandes agglomérations (plus de 150'000 habitants), des petites agglomérations (de 5'000 à 150'000 habitants) et de la campagne (moins de 5'000 habitants). Pour la Suisse alémanique et italienne, nous avons subdivisé les agglomérations en grandes villes (plus de 150'000 habitants), villes moyennes (20'000 à 150'000 habitants), petites villes (2'000 à 20'000 habitants) et campagne (moins de 2'000 habitants). Cette différence provient de la nécessité, lors des analyses, de diviser les échantillons respectifs en parts égales. De plus, lors de l'enquête couvrant la Suisse alémanique et le Tessin, contrairement au sondage en Suisse romande, nous avons dispensé de la plupart des questions de détail les victimes d'infractions trop anciennes (exception faite toutefois des brigandages et des violences sexuelles). Etant donné que pour les analyses ci-dessous nous tenons compte de toutes les victimisations signalées – c'est-à-dire sans égard à l'année où le délit a été commis –, le tableau tiré du sondage romand n'est pas directement comparable au tableau de notre sondage en Suisse alémanique et italienne.

Le tableau 2 montre qu'il existe bel et bien un lien entre la grandeur de l'agglomération et la criminalité. Toutefois, cet écart ville-campagne est relativement faible et on observe que la criminalité n'est pas nécessairement un phénomène urbain. Le cas des violences sexuelles, dont la distribution géographique ne suit pas le modèle attendu, renforce encore cette observation. Le tableau 3 confirme d'ailleurs pleinement ces constatations.

L'absence d'un écart ville-campagne plus important pourrait s'expliquer par la forte urbanisation de notre pays (à tel point que la vie rurale tend à disparaître), et par l'absence de grandes métropoles.

Notons encore que les deux tableaux 2 et 3 ont été établis sur la base des délits commis au lieu de domicile uniquement, puisque le lieu des délits commis ailleurs n'a pas été relevé de manière détaillée. Cette situation conduit certainement à une sous-estimation de la criminalité dans les grands centres. Ainsi, par exemple, plus d'une violence sexuelle sur trois est subie «ailleurs en Suisse»; on peut donc supposer qu'un bon nombre de ces infractions sont perpétrées lors d'activités nocturnes, vraisemblablement dans les villes.

Tableau 2
Taux (pour respectivement 1'000 ménages et 1'000 personnes) de délits
commis dans la ville ou la commune de domicile, selon la taille de
l'agglomération (Suisse romande)¹

	Grandes agglomérations >150'000 habitants N=1134	Petites agglomé- rations 5'000 -150'000 habitants N=895	Campagne <5'000 habitants N=971
Cambrilage	156	122	89
Vol de voiture	29	23	15
Vol de moto	304	200	200
Vol de vélomoteur	908	671	310
Vol simple	92	66	53
Violences sexuelles	24	11	15
Coups et blessures	33	27	20

1 Les taux de vol de véhicule sont calculés en fonction du nombre de ménages possédant un tel véhicule et les taux de violences sexuelles en fonction du nombre de femmes interrogées. Ce tableau est tiré de Killias (1989) p. 64, tableau 4.5.

On pourrait donc penser que les citadins sont essentiellement victimisés à l'intérieur de leur ville, alors que les «campagnards» sont souvent victimes de délits lors d'un déplacement dans un grand centre urbain. Afin de tenter de vérifier cette hypothèse, nous avons cherché à déterminer le taux d'interrogés victimisés dans leur commune de domicile par rapport à la taille des agglomérations (cf. tableau 4).

On observe que plus l'agglomération de domicile est importante, plus les victimes sont agressées dans leur propre commune de domicile. En d'autres termes, les «campagnards» semblent – plus souvent que les citadins – être victimes d'infractions ailleurs que chez eux⁹.

Il a en outre été demandé aux victimes d'un délit contre la personne en quel lieu elles avaient été agressées. Nous avons pu déterminer que 25% des victimes

9 Cela vaut d'ailleurs également si l'on tient compte exclusivement des délits contre la personne ($G=.32$, $p\leq.001$), ainsi que pour les vols en tous genres ($G=.19$, $p\leq.001$); on ne rencontre toutefois pas de différence pour ce qui est des cambriolages (y compris les tentatives) qui sont presque toujours subis dans la commune de domicile, quelle que soit la taille de l'agglomération ($G=.06$, NS).

Tableau 3
Taux (pour respectivement 1'000 ménages et 1'000 personnes) de délits
commis dans la ville ou la commune de domicile, selon la taille
de l'agglomération (Suisse alémanique et italienne)¹

	Grande ville >150'000 habitants N=1073	Ville moyenne 20'000 -150'000 N=621	Petite ville 2'000 -20'000 N=689	Campagne <2'000 habitants N=1075
Cambriolage	74	58	51	39
Tentative de cambriolage	31	32	25	20
Vol de voiture	14	7	7	9
Vol de moto	141	94	56	75
Vol de vélomoteur	310	193	151	114
Vol de vélo	122	173	125	65
Vol simple	69	53	28	45
Brigandage (y compris tentative)	19	14	6	5
Violences sexuelles	19	24	31	17
Coups et blessures	25	13	13	9

1 Les taux de vol de véhicule sont calculés en fonction du nombre de ménages possédant un tel véhicule et les taux de violences sexuelles en fonction du nombre de femmes interrogées. Ce tableau est tiré de Killias (1989) p. 65, tableau 4.6.

d'un délit contre la personne vivant dans une agglomération de plus de 20'000 habitants et qui n'ont pas été victimisées dans leur commune de domicile ont été agressées à la campagne, alors que 31% des victimes domiciliées dans une agglomération de moins de 20'000 habitants et victimisées hors de leur commune de domicile l'ont été en ville. Il semble dès lors que les «campagnards» sont plus souvent victimisés en ville que les citadins ne le sont à la campagne et que les taux de victimisation relevés par le sondage suisse sous-estiment donc quelque peu la criminalité dans les centres urbains¹⁰.

10 Les nombres absolus très faibles sur lesquels se basent ces quelques considérations nous incitent à une grande prudence dans l'interprétation des taux mentionnés.

Tableau 4

Taux d'interrogés qui déclarent avoir été victimes d'une infraction dans leur commune de domicile et ailleurs en Suisse, selon la taille de l'agglomération (Suisse alémanique et italienne, toutes années confondues)¹

Victime	Grande ville >150'000 habitants	Ville moyenne 20'000 -150'000	Petite ville 2'000 -20'000	Campagne <2'000 habitants
dans la commune de domicile	83.3%	83.1%	76.7%	73.1%
ailleurs en Suisse	16.7%	16.9%	23.3%	26.9%
	100% (839)	100% (445)	100% (480)	100% (662)
		G=.19	$\chi^2=29.7$	Z=3.33 p≤.000

1 Ce tableau est tiré des données brutes du sondage de victimisation effectué en Suisse alémanique et italienne.

4. Les comparaisons internationales

Une comparaison internationale des taux de criminalité se heurte à des obstacles insurmontables, si elle doit se faire sur la base de statistiques policières ou judiciaires. Les sondages de victimisation constituent en revanche un moyen de comparaison plus adéquat, car ils permettent de définir les infractions à recenser de façon aussi comparable que possible, alors que les statistiques officielles restent toujours tributaires des catégories légales propres à chaque pays¹¹. Toutefois, la comparaison de taux de victimisation relevés par des sondages aux méthodologies différentes s'avère elle aussi très délicate¹². Ainsi par exemple, les taux de vol de voiture sont parfois calculés en fonction du nombre de possesseurs et parfois en fonction du nombre de ménages; les cambriolages comprennent parfois les vols avec effraction dans des locaux annexes (cave, grenier, garage, etc.), alors que d'autres se restreignent aux cambriolages de maisons ou d'appartements; les tailles des échantillons sont

11 Cf. Clinard et Junger-Tas (1979) et Sveri (1982).

12 Cf. Block (1984) pp. 23 s. et Mayhew (1987).

parfois trop limitées pour pouvoir en tirer des résultats sérieux et les taux mentionnés se basent donc sur des nombres absolus très faibles; les périodes de référence sont parfois limitées à 12 mois alors que d'autres recherches ne mettent pas de limite dans le temps; certains auteurs parlent de taux de prévalence¹³, alors que d'autres donnent des taux d'incidence¹⁴; etc.

Pour résoudre tous ces problèmes d'ordre méthodologique restreignant les possibilités de comparaison entre les différents sondages, l'idéal est d'entreprendre une seule et même recherche, avec un questionnaire unique, dans un grand nombre d'Etats différents. Une telle enquête – standardisée quant aux questions et à la méthode d'échantillonnage et d'interview – a été réalisée en 1989 par les auteurs du sondage international de victimisation¹⁵. Le questionnaire de ce sondage a été traduit en plusieurs langues et a pu être soumis à des échantillons représentatifs de 14 pays d'Europe et d'Outre-mer¹⁶.

Lors de ce sondage, onze infractions ont été relevées, à savoir :

- 1 : le vol de voiture;
- 2 : le vol dans la voiture;
- 3 : les autres dommages (vandalisme) à la voiture;
- 4 : le vol de moto et de vélomoteur;
- 5 : le vol de vélo;
- 6 : le cambriolage d'appartement ou de maison;
- 7 : la tentative de cambriolage;
- 8 : le brigandage et la tentative de brigandage;
- 9 : le vol simple;
- 10 : le viol et la tentative de viol;
- 11 : les coups et blessures.

Avant d'entreprendre une comparaison des taux de victimisation mentionnés dans le tableau 5, nous tenons à rendre le lecteur attentif au fait que les taux de violences sexuelles sont basés sur des nombres absolus très faibles et qu'il faut dès lors considérer les taux mentionnés dans la colonne 10 comme de simples indications. Il est en outre à noter que les remarques que nous ferons au sujet des taux d'infractions contre les véhicules – qui sont ici calculés en fonction du nombre de ménages possédant tel ou tel véhicule – ne varieraient aucunement

13 Nombre de victimes d'un certain délit, divisé par le nombre de personnes figurant dans l'échantillon.

14 Nombre de délits subis pas les interrogés, divisé par le nombre de personnes figurant dans l'échantillon.

15 Cf. van Dijk et al. (1990).

16 Allemagne fédérale, Angleterre et Pays de Galles, Australie, Belgique, Canada, Ecosse, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande du Nord, Norvège, Pays-Bas et Suisse.

Tableau 5
 Pourcentages d'interrogés victimes des délits susmentionnés
 durant les cinq années précédant le sondage¹

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Allemagne	2.4	19.5	29.2	9.4	16.7	4.9	5.5	3.3	14.4	0.6	10.5
Angleterre et Pays de Galles	8.4	17.3	22.1	6.5	10.8	8.9	5.9	2.0	8.3	0.5	5.6
Australie	8.7	18.9	23.1	5.9	11.8	16.2	11.4	2.1	13.8	0.5	10.9
Belgique	4.9	11.4	22.4	11.4	15.5	8.0	8.7	4.0	14.4	1.0	6.8
Canada	3.2	21.4	21.0	5.0	18.6	10.5	8.2	2.9	14.1	1.2	9.8
Ecosse	7.2	19.2	21.6	9.0	9.6	9.0	5.7	1.9	7.0	0.9	5.5
Espagne	7.5	36.0	23.7	10.3	8.3	5.6	6.6	8.8	13.8	0.3	7.6
Etats-Unis	5.9	26.9	22.5	2.5	13.5	13.7	13.9	5.2	14.2	2.0	12.8
Finlande	2.2	9.7	13.2	1.0	16.4	1.9	2.2	2.9	9.5	0.8	8.8
France	8.3	25.9	23.6	17.4	10.2	10.5	9.2	3.1	13.2	0.7	7.1
Irlande du Nord	7.5	11.2	13.5	9.6	8.3	5.2	2.7	1.5	5.9	0	4.1
Norvège	3.0	10.1	13.0	5.0	16.5	2.9	2.3	1.3	7.4	0.4	7.3
Pays-Bas	2.3	19.6	27.6	8.8	27.3	9.6	9.5	2.1	14.1	0.9	9.5
Suisse	1.0	10.4	17.4	16.3	17.5	3.9	2.4	2.1	14.9	0.7	3.6

1 Les taux de vol de véhicule sont calculés en fonction du nombre de ménages possédant un tel véhicule et les taux de violences sexuelles en fonction du nombre de femmes interrogées. Ce tableau est tiré des données brutes du sondage international de victimisation.

si ces taux étaient calculés en fonction du nombre total de véhicules possédés par les ménages interrogés.

Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les Etats-Unis qui se sortent le moins bien de cette comparaison internationale, puisqu'ils connaissent les taux les plus élevés de cambriolage (y compris tentative), de violences sexuelles et de lésions corporelles, ainsi que des taux élevés de brigandage, de vol dans la voiture et de vol simple. Toutefois, les motos, les vélomoteurs et les vélos y sont relativement peu souvent dérobés.

A l'autre bout de l'échelle, nous trouvons la Norvège – qui enregistre des taux de victimisation relativement bas pour toutes les infractions considérées, à l'exception du vol de vélo – suivie de la Suisse et de la Finlande. Cette dernière

connaît les taux de victimisation les plus faibles de cambriolage (y compris tentative), de vol dans la voiture et de vol de moto et de vélomoteur, mais enregistre des taux un peu plus élevés de vol de vélo et de délit contre la personne. Pour ce qui est de la Suisse, on y relève les taux les plus faibles de vol de voiture et de lésions corporelles, mais des taux élevés de vol de moto et de vélomoteur, de vol de vélo et de vol simple.

Le fait que la Suisse connaisse – après la France – le taux de vol de moto et de vélomoteur le plus élevé peut s'expliquer du fait que la question posée lors du sondage international de victimisation ne distingue pas les motos des simples vélomoteurs qui sont très répandus parmi les jeunes de notre pays. En effet, si depuis le 1^{er} mai 1982, les conducteurs de motos doivent porter un casque¹⁷, il n'en va de même pour les conducteurs de vélomoteurs que depuis le 1^{er} janvier 1990¹⁸. Si l'on considère que le fait de ne pas devoir porter de casque pour conduire un certain type de véhicule rend son vol plus aisé – car on ne sera pas immédiatement repéré en raison de l'absence de casque¹⁹ –, que le vélomoteur est un véhicule d'utilisation facile, qu'il est relativement répandu dans notre pays²⁰ et que les utilisateurs principaux en sont les jeunes, il peut paraître normal que le taux de vol de ce type de véhicule soit assez élevé. Le sondage suisse confirme d'ailleurs ce fait, puisque le vol de vélomoteur y est effectivement l'un des délits les plus fréquemment relevés.

Nous avons vu que la Suisse – à l'instar des Pays-Bas, du Canada, de l'Allemagne, de la Norvège et de la Finlande – connaît un fort taux de vol de vélo. Paradoxalement, ces pays sont également ceux qui connaissent les taux de vol de voiture les plus faibles. Nous avons dès lors tenté de déterminer s'il existe une corrélation significative entre les vols de voiture et de vélo (cf. graphique 1).

Le risque d'être victime d'un vol de bicyclette est en effet négativement lié au risque de se faire dérober sa voiture. En d'autres termes, le risque de se faire voler sa voiture est d'autant plus faible que le taux de victimes de vol de vélo

17 Le 1^{er} janvier 1976, le port du casque pour les utilisateurs de motocycles est devenu obligatoire en Suisse, conjointement à l'introduction de l'obligation du port de la ceinture de sécurité pour les automobilistes. Cette obligation avait par la suite été annulée par le Tribunal fédéral, en date du 2 septembre 1977, suite à un recours de droit public. Soumis au vote populaire, il est définitivement redevenu obligatoire dès le 1^{er} mai 1982 (RO 1982 495).

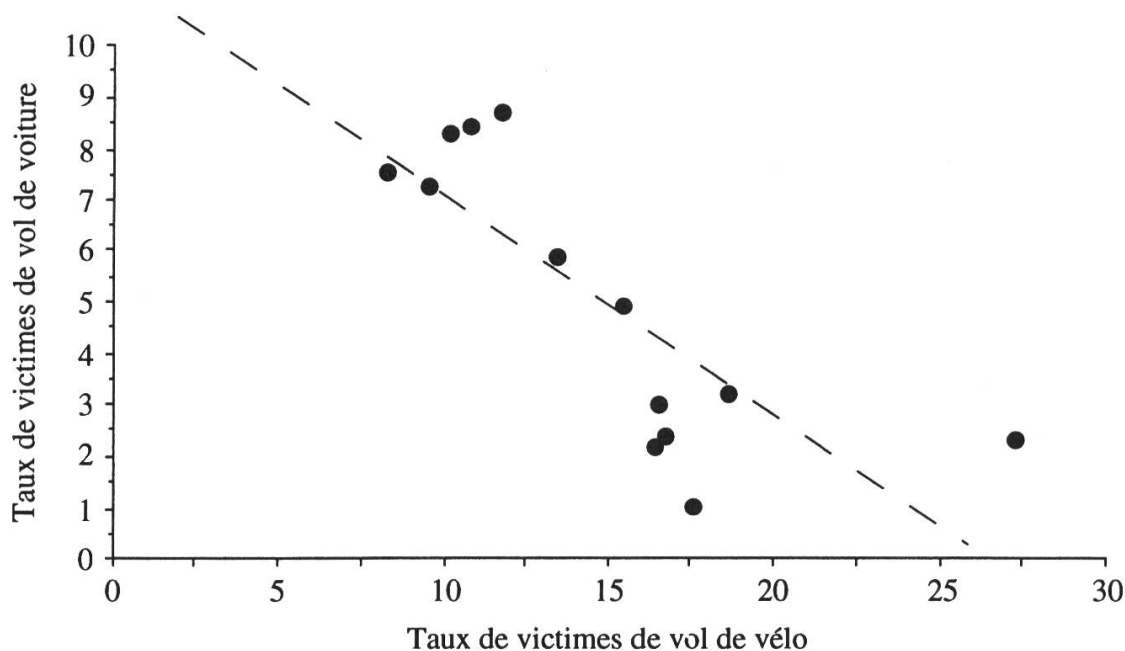
18 RO 1989 410.

19 A ce propos, cf. Dell'Ambrogio (1991, pp. 25, 30 ss.) qui démontre que l'introduction du port obligatoire du casque tend à réduire le nombre de vols des véhicules concernés par cette mesure.

20 A ce propos, cf. van Dijk et al. (1990, pp. 49 ss.) qui concluent que l'abondance d'un certain type de véhicule génère plus de crime à l'encontre dudit véhicule.

Graphique 1

Taux de victimes de vol de voiture et taux de victimes de vol de vélo dans les cinq années précédant le sondage (taux calculés en fonction du nombre de ménages possédant de tels véhicules)¹



1 Ce graphique est tiré de van Dijk et al. (1990) p. 53, figure 30, et des données brutes du sondage international de victimisation.

augmente. La corrélation (Rho de Spearman) existant entre ces deux variables est de $-.77^{21}$. Cette corrélation ne s'explique pas simplement par le fait que dans les pays où les vélos sont très répandus, il existe moins d'automobiles, puisque la possession de vélo et de voiture sont positivement corrélées²². On peut donc supposer que si une personne envisage de voler un véhicule pour se déplacer et que les vélos sont nombreux, elle dérobera un vélo plutôt qu'une automobile²³.

En outre, le vol – et surtout la valeur totale dérobée – semblent être liés au produit national brut de l'Etat²⁴ et il paraît dès lors normal que la Suisse ne soit pas en reste dans ce domaine.

21 $Z=2.79$, $p \leq .001$.

22 $Rho=.305$ lorsque l'on considère la proportion de possesseurs de véhicules et $Rho=.257$ lorsque l'on considère le nombre de véhicules possédés par les ménages interrogés.

23 A ce propos cf. également van Dijk et al. (1990) pp. 52 s.

24 Cf. van Dijk et al. (1990) pp. 28 s.

Pour compléter encore les résultats présentés au tableau 5 – à savoir les taux de victimisation sur cinq ans – nous avons entrepris de faire une comparaison internationale des taux d'interrogés victimes d'un délit durant l'année 1988.

Pour faciliter la lecture du graphique 2, nous avons regroupé les délits en trois catégories :

- les délits contre la personne (brigandage, tentative de brigandage, violences sexuelles et coups et blessures),
- les cambriolages et les tentatives de cambriolage,
- les autres délits contre le patrimoine (vol de voiture, de moto, de vélomoteur et de vélo, vol dans la voiture, dommages à la voiture et vol simple).

Le graphique 2 – obtenu pour la seule année 1988 – confirme dans l'ensemble les résultats obtenus et discutés ci-dessus pour les cinq années précédant le sondage. En effet, on y observe que les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, les Pays-Bas et l'Espagne sont les pays dans lesquels ont été relevés le plus grand nombre de victimisations. A l'autre bout de l'échelle on trouve la Norvège, la Finlande, l'Irlande du Nord et la Suisse qui sont tous les quatre en dessous de la moyenne totale et de la moyenne européenne.

Pour ce qui est de la Suisse plus particulièrement – avec ses taux de prévalence de 3.9% pour les délits contre la personne, de 1.1% pour les cambriolages (y compris les tentatives) et de 12% pour les autres délits contre le patrimoine –, elle se situe à un niveau particulièrement bas de victimisation par rapport à la moyenne européenne²⁵.

5. Conclusion

S'il ne semble pas y avoir de grandes différences entre les taux de criminalité dans les trois régions linguistiques de la Suisse, il n'existe pas non plus d'écart très net entre la ville et la campagne. Le crime se manifeste donc partout.

Toutefois – et contrairement à ce que d'aucuns voudraient nous faire croire²⁶ – il ne semble pas que la Suisse fasse partie des Etats les plus affectés par le problème de la criminalité²⁷. Cela ne veut bien entendu pas dire que la criminalité

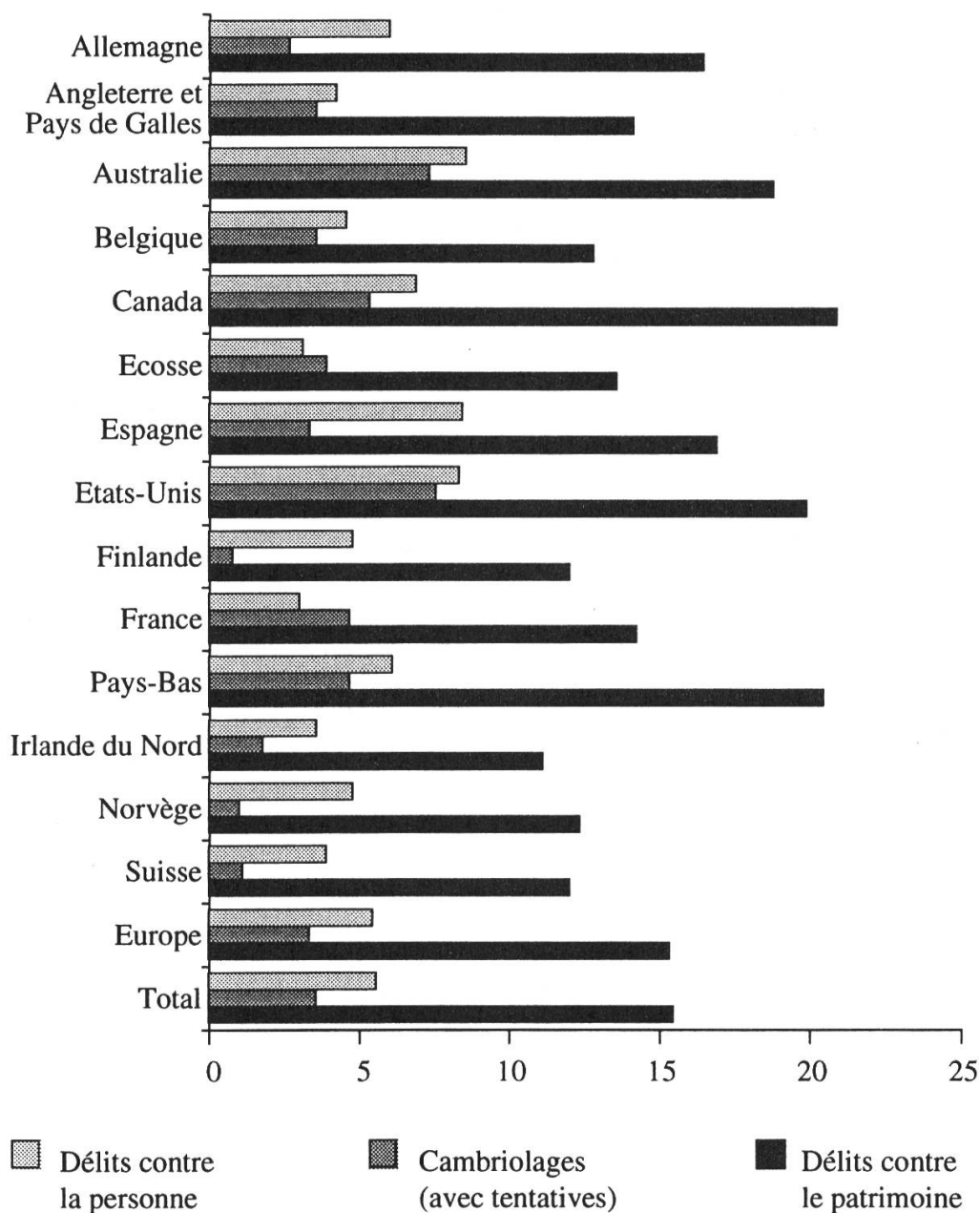
25 Les taux de prévalence pour toute l'Europe sont de 5.4% pour les délits contre la personne, de 3.3% pour les cambriolages (y compris les tentatives) et de 15.3% pour les autres délits contre le patrimoine.

26 Cf. par exemple Balvig (1988), Schwarzenegger (1989) et Stadler (1987) p. 86, ce dernier se fondant sur un échantillon de 265 répondants seulement pour tirer ses conclusions.

27 Dans le même sens, cf. Clinard (1978) et Killias (1989) pp. 66 ss.

Graphique 2

Taux de victimes de délits contre la personne¹, de cambriolages² et d'autres délits contre le patrimoine³ durant l'année 1988, selon le pays⁴



1 Brigandage (y compris tentative), violences sexuelles et coups et blessures.

2 Y compris les tentatives.

3 Vol de véhicule, vol dans la voiture, dommages à la voiture et vol simple.

4 Ce graphique est tiré de van Dijk et al. (1990) pp. 40 (figure 24) et 178.

est absente de notre pays. En effet, les taux de victimisation relevés par les sondages suisse et international démontrent que la criminalité y est un phénomène réel et non négligeable.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Balvig F. (1988), *The Snow-White Image : The Hidden Reality of Crime in Switzerland*, Norwegian University Press, Oslo/Oxford.
- Block R. (1984), The Impact of Victimization, Rates and Patterns : A Comparison of the Netherlands and the United States, in Block R. Ed., *Victimization and Fear of Crime : World Perspectives*, GPO, Washington DC, 23–28.
- Block C. R., Block R. L. (1984), Crime Definition, Crime Measurement, and Victim Surveys, *Journal of Social Issues* 40 (1), 137–160.
- Clinard M. B. (1978), *Cities with Little Crime. The Case of Switzerland*, Cambridge University Press, Cambridge/London.
- Clinard M. B., Junger-Tas J. (1979), Probleme und Resultate beim Vergleich internationaler Victim Surveys, in Kirchhoff G. F., Sessar K. Eds., *Das Verbrechensopfer*, Bochum, 159–176.
- Dell'Ambrogio P. (1991), Législation sur le port du casque et vol de motocycles, mémoire de diplôme, Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne.
- van Dijk J. J. M., Mayhew P., Killias M. (1990), *Experiences of Crime Across the World*, Kluwer, Deventer (NL)/Boston.
- Killias M. (1990), New Methodological Perspectives for Victimization Surveys : The Potentials of Computer-Assisted Telephone Surveys and Some Related Innovations, *International Review of Victimology* 1 (2), 153–167.
- Killias M. (1989), *Les Suisses face au crime*, Rüegger, Grüşch.
- Killias M. (1987), Nouvelles perspectives méthodologiques en matière de sondages de victimisation. L'expérience des enquêtes suisses, *Déviance et société* 11 (3), 311–330.
- Mayhew P. (1987), *Residential Burglary : A Comparison of the United States, Canada and England and Wales*, Report to the National Institute of Justice, National Criminal Justice Reference Service, Washington DC/Rockville Md.
- Schwarzenegger C. (1989), Zürcher Opferbefragung : Fragestellung, Vorgehen und erste Resultate, *Bulletin de Criminologie* 15 (1), 5–28.
- Stadler H. (1987), *Kriminalität im Kanton Uri. Eine Opferbefragung*, Entlebuch.
- Sveri K. (1982), Vergleichende Kriminalitätsanalyse mit Hilfe von Opferbefragungen : die skandinavische Erfahrung, in Schneider H. J. Ed., *Das Verbrechensopfer in der Strafrechtspflege*, Berlin/New York, 160–170.

Adresse de l'auteur :

André Kuhn

Université de Lausanne, Institut de police scientifique et de criminologie
BFSH1, CH–1015 Lausanne